

**ARRÊTÉ 2017-240 temporaire portant réglementation
de la circulation et du stationnement rue Emile Zola
à l'occasion de travaux sur le réseau électrique**

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise ALLEZ et Cie, en date du 31 octobre 2017, relative à l'exécution de travaux rue Emile Zola, dans le cadre de travaux sur le réseau électrique ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Emile Zola, **du jeudi 9 novembre 2017 à 8^h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17^h00**, en raison de l'exécution de travaux sur le réseau électrique ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les travaux seront effectués sous circulation avec chaussée rétrécie (panneaux AK13+B15/C18) à compter **du jeudi 9 novembre 2017 à 8^h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules dans le périmètre des travaux de jour comme de nuit, **du jeudi 9 novembre 2017 à 8^h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17^h00**, en fonction de l'avancement et des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise ALLEZ et Cie en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie) - signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 31 octobre 2017

Le Maire

Jean-Paul DURET

Publié en Mairie le 16.11.2017